

DIAGNOSTIC DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES DE SEINE-SAINT-DENIS

Juin 2016

Diagnostic des équipements aquatiques de Seine-Saint-Denis

Juin / 2016

Étude

IRDS

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15

Tél. : + 33 (1) 77 49 77 51

<http://www.irds-idf.fr>

Directrice IRDS : Claire Peuvergne

Étude réalisée par Nicolas Corne-Viney

Pour le compte du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, avec la collaboration de Sophie Bauchart, chargée de projet

Cartographie et calcul réalisé par Nicolas Corne-Viney

En cas de citation du document, merci d'en mentionner la source : Auteur (nom, prénom) / Titre de l'étude / IAU îdF / année

Sommaire

Introduction	5
Caractéristiques du parc de piscines de Seine-Saint-Denis	7
Le parc de piscines	8
Classification des piscines	10
État du parc de piscines	12
Accessibilité des piscines.....	14
Calcul des surfaces nécessaires en m² de bassins, estimation des carences	17
Pour le grand public	18
Pour les scolaires	25
Conclusion	35

Objet

Le conseil départemental de Seine-Saint-Denis a adopté en séance du 12 février 2015 un projet d'élaboration d'un plan piscine à horizon 2021. Dans ce cadre un comité de pilotage a été mis en place avant l'été avec pour but d'élaborer une proposition de zones d'implantations géographiques prioritaires pour les nouvelles réalisations et de définir des modalités d'intervention sur les projets de rénovation. Ce comité placé sous la responsabilité du Président du conseil départemental et composé des représentants des différents services départementaux (sport, éducation...) de l'Etat, du mouvement sportif départemental, de la Région Île-de-France et de l'IRDS (Institut régional de développement du sport).

Introduction

Ce document présente l'offre existante en piscines en Seine-Saint-Denis mais aussi l'état du parc de piscines. A été également modélisé en partenariat avec le Conseil départemental un outil de calcul permettant des analyses sur la question de l'offre et de la demande. Cet outil sert à évaluer des besoins en m² de bassins à l'instant T, pour le grand public d'une part et les scolaires (de la maternelle au collège) d'autre part.

Ces besoins rapportés à l'offre existante sont cartographiés pour une meilleure appréhension des carences spatiales. Ce modèle intègre également des projections de population sur le territoire mais également des temps de parcours réels d'un établissement scolaire à une piscine.

Les caractéristiques du parc de piscines de Seine-Saint-Denis

Le parc de piscines

35 piscines sont prises en compte dans le diagnostic dont :

- 1 ouverture en 2016 (Montreuil-sous-Bois)

Pour rappel :

- les piscines d'Aulnay-sous-Bois et de Villetaneuse ont récemment fermé définitivement
- 1 piscine est prévue à Pierrefitte-sur-Seine en 2020.

La répartition des piscines par EPT est la suivante :

- T6 Plaine Commune : 8 piscines
- T7 Paris Terres d'envol : 6 piscines
- T8 Est ensemble : 12 piscines
- T9 Grand Paris - Grand Est : 9 piscines

Cf. carte : Le parc de piscines

Plan piscines 93

Localisation piscine

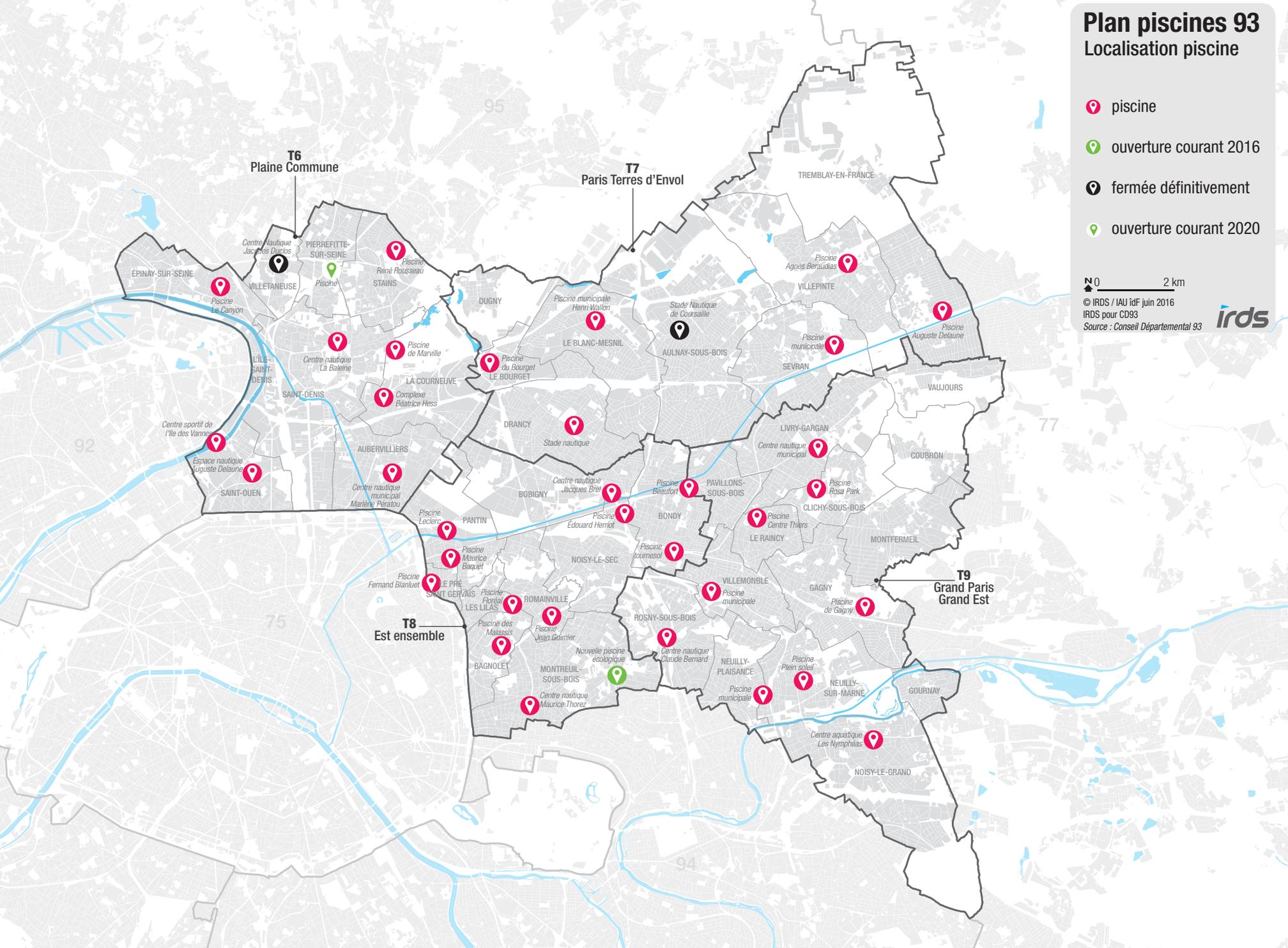
-  piscine
-  ouverture courant 2016
-  fermée définitivement
-  ouverture courant 2020

N 0 2 km

© IRDS / IAU idF juin 2016
IRDS pour CD93

Source : Conseil Départemental 93





Typologie des piscines

Suite au comité de pilotage N°1 (décembre 2015), il est décidé de classer les piscines en 3 catégories.

- les grands équipements : présence d'un bassin de 50 m et/ou équipement contenant 3 bassins (bassin, fosse, ...) et/ou équipements de loisirs (toboggan, rivières, ...)
- les équipements structurants : équipement contenant 2 bassins (bassin, fosse, ...) et/ou présence d'un bassin de 33m
- les équipements de proximité : 1 seul bassin dans l'équipement

Les piscines de 93 se répartissent de cette façon :

- 10 grands équipements
- 15 équipements structurants
- 10 équipements de proximité

Les équipements particuliers sont les suivants

- bassin de 50m : Centre nautique M. Thorez (Montreuil)
- bassin de 33m : Piscine Leclerc (Pantin)
- fosse à plongeon : Stade nautique de Drancy (Drancy) et Marville (Courneuve)
- fosse à plongée : Centre nautique (Aubervilliers), centre nautique Jacques Brel (Bobigny), La baleine (Saint-Denis)
- bassin extérieur : Marville (Courneuve, bassin de 50m), Nouvelle piscine de Montreuil (1000m² extérieur), centre nautique Jacques Brel (Bobigny, quelques m² extérieur)
- bassin découvrable : Piscine plein soleil (Neuilly-sur-Marne), piscine tournesol (Bondy)

La répartition des piscines classifiées par EPT

EPT	Grand équipement structurant	Équipement structurant	Équipement de proximité
T6 Plaine Commune	5	1	2
T7 Paris Terres d'envol	1	4	1
T8 Est ensemble	3	4	5
T9 Grand Paris – Grand Est	1	6	2

Cf. carte : Typologie des piscines

Plan piscines 93

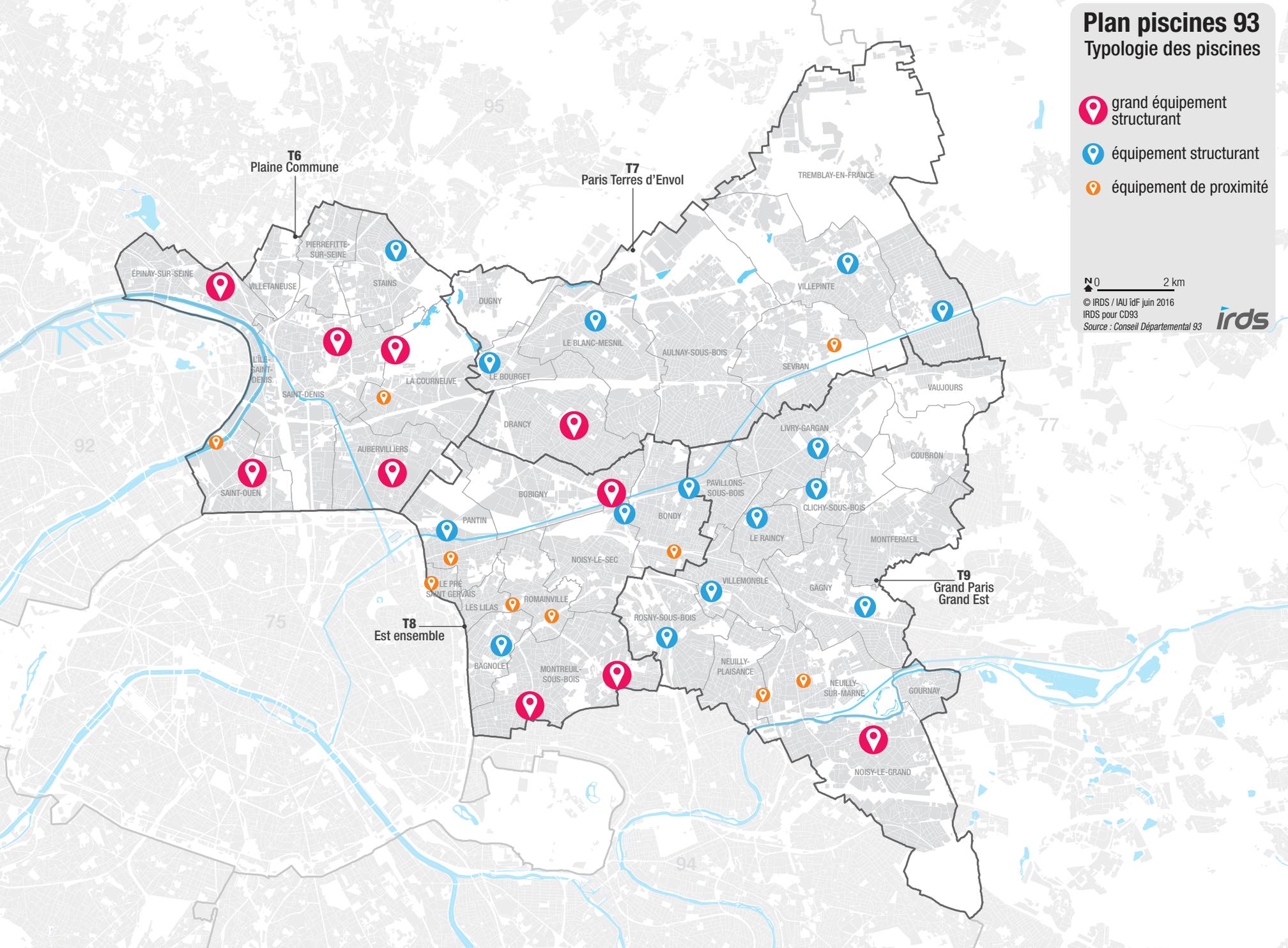
Typologie des piscines

-  grand équipement structurant
-  équipement structurant
-  équipement de proximité

N 0 2 km

© IRDS / IAU idF juin 2016
IRDS pour CD93

Source : Conseil Départemental 93



État du parc

D'après l'enquête menée auprès des communes de Seine-Saint-Denis par le service des Sports du CD93, plus des 2/3 tiers des piscines de Seine-Saint-Denis n'ont pas subi de gros travaux de rénovation depuis leurs constructions.

- 15 piscines construites avant 1976 n'ayant subi aucun gros travaux de rénovation
- 11 piscines construites entre 1976 et 2004 n'ayant subi aucun gros travaux de rénovation
- 5 piscines ayant subi de gros travaux de rénovation depuis 2005
- 4 piscines construites depuis 2010 ou ayant subi de gros travaux de rénovation depuis 2010

La répartition des piscines en fonction de l'état par EPT

EPT	construites avant 1976 n'ayant subi aucun gros travaux de rénovation	construites entre 1976 et 2004 n'ayant subi aucun gros travaux de rénovation	gros travaux de rénovation depuis 2005	construites depuis 2010 ou ayant subi de gros travaux de rénovation depuis 2010
T6 Plaine Commune	5	2	1	0
T7 Paris Terres d'envol	1	3	1	1
T8 Est ensemble	6	4	1	1
T9 Grand Paris – Grand Est	3	2	2	2

Les piscines du T6 et T8 sont en majorité des piscines n'ayant subi aucun gros travaux de rénovation.

Le parc de piscine est très ancien.

Les autres dispositifs

Depuis la mise en place du dispositif régional Plan Piscine en 2007, 5 piscines de Seine-Saint-Denis ont bénéficié du plan piscine régional en construction ou réhabilitation

- Rosny-sous-Bois (réhabilitation, réouverture prévue en novembre 2016)
- Le Blanc-Mesnil (reconstruction)
- Montreuil (construction)
- Noisy-le-Grand (reconstruction)
- Aubervilliers (réhabilitation)

Cf. carte : Construction et travaux

Plan piscines 93

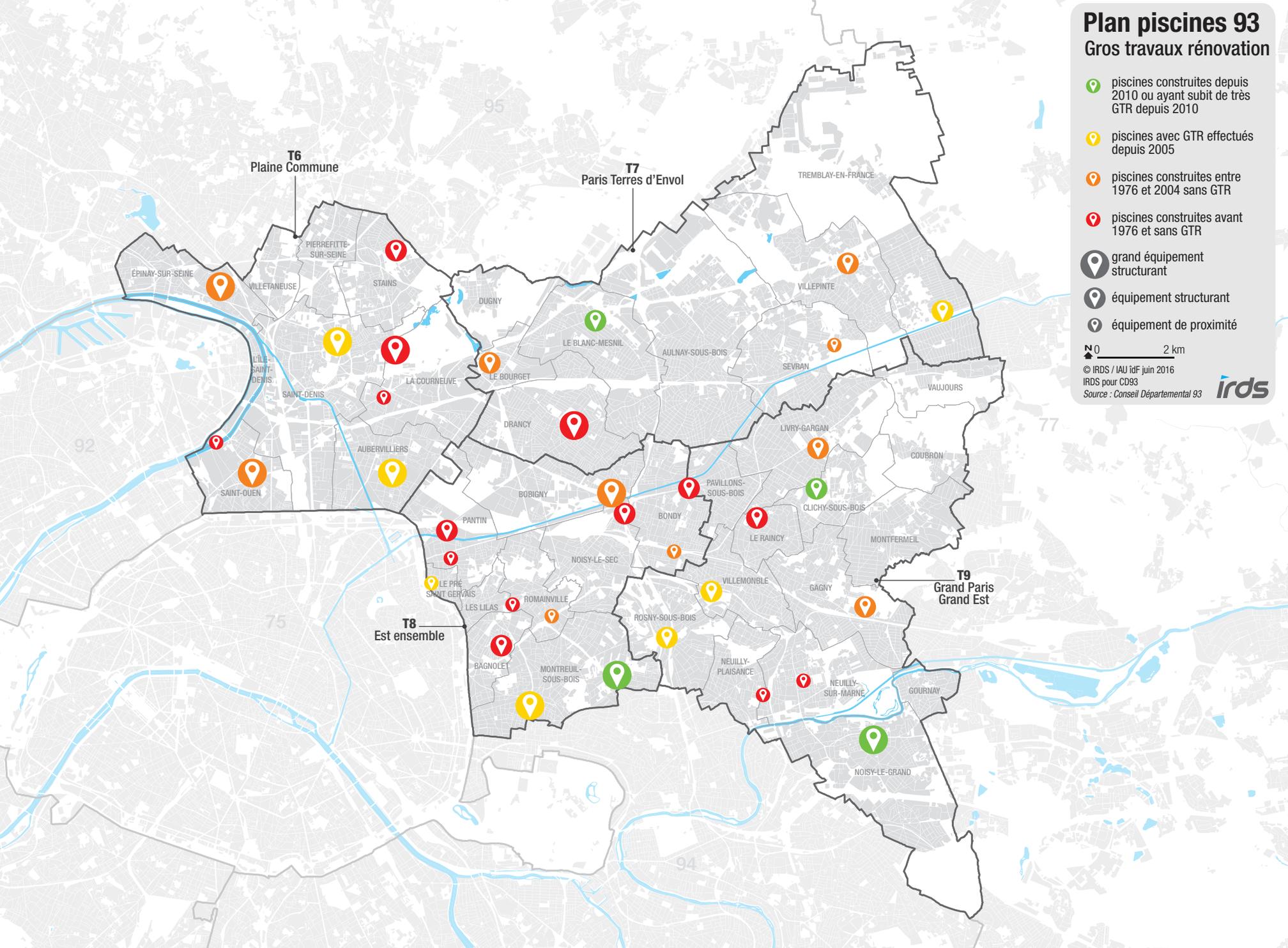
Gros travaux rénovation

-  piscines construites depuis 2010 ou ayant subi de très GTR depuis 2010
-  piscines avec GTR effectués depuis 2005
-  piscines construites entre 1976 et 2004 sans GTR
-  piscines construites avant 1976 et sans GTR
-  grand équipement structurant
-  équipement structurant
-  équipement de proximité

0 2 km

© IRDS / IAU îdF juin 2016
IRDS pour CD93

Source : Conseil Départemental 93



Accessibilité des piscines

Les piscines se doivent d'être facilement accessibles à pied depuis les écoles.

Même si des communes utilisent des cars pour transporter leurs élèves jusqu'à la piscine, il est préférable d'étudier l'accessibilité sur la base de cheminements et de temps de parcours piétons.

En se basant sur une moyenne de 4,5km/h (15 min à pied) et sur le réseau de voiries empruntables pour les piétons, nous pouvons construire une carte d'accessibilité des piscines. La carte prend compte des coupures urbaines et de l'appartenance à l'EPT.

-338 écoles primaires (sur les 854 écoles primaires de Seine-Saint-Denis) sont à moins de 15mn à pied d'une piscine.

Soit 40 % des écoles primaires.

-60 collèges (sur les 125 collèges de Seine-Saint-Denis) sont à moins de 15mn à pied d'une piscine. Soit 48 % des collèges.

Liste des écoles primaires et des collèges 2015-2016 fournies par la DSDEN 93

Cf. carte : Temps de parcours à partir des piscines et itinéraires

Plan piscines 93

Temps de parcours
à partir des piscines
(à pied : 4,5 km/h)

 piscines construites depuis 2010 ou ayant subi de très GTR depuis 2010

 piscines avec GTR effectués depuis 2005

 piscines construites entre 1976 et 2004 sans GTR

 piscines construites avant 1976 et sans GTR

 grand équipement structurant

 équipement structurant

 équipement de proximité

Temps à pied
depuis les piscines

 5mn
 10mn
 15mn

Itinéraires à pied depuis les
écoles vers une piscine

 moins de 15 mn

 plus de 15 mn

 écoles primaires

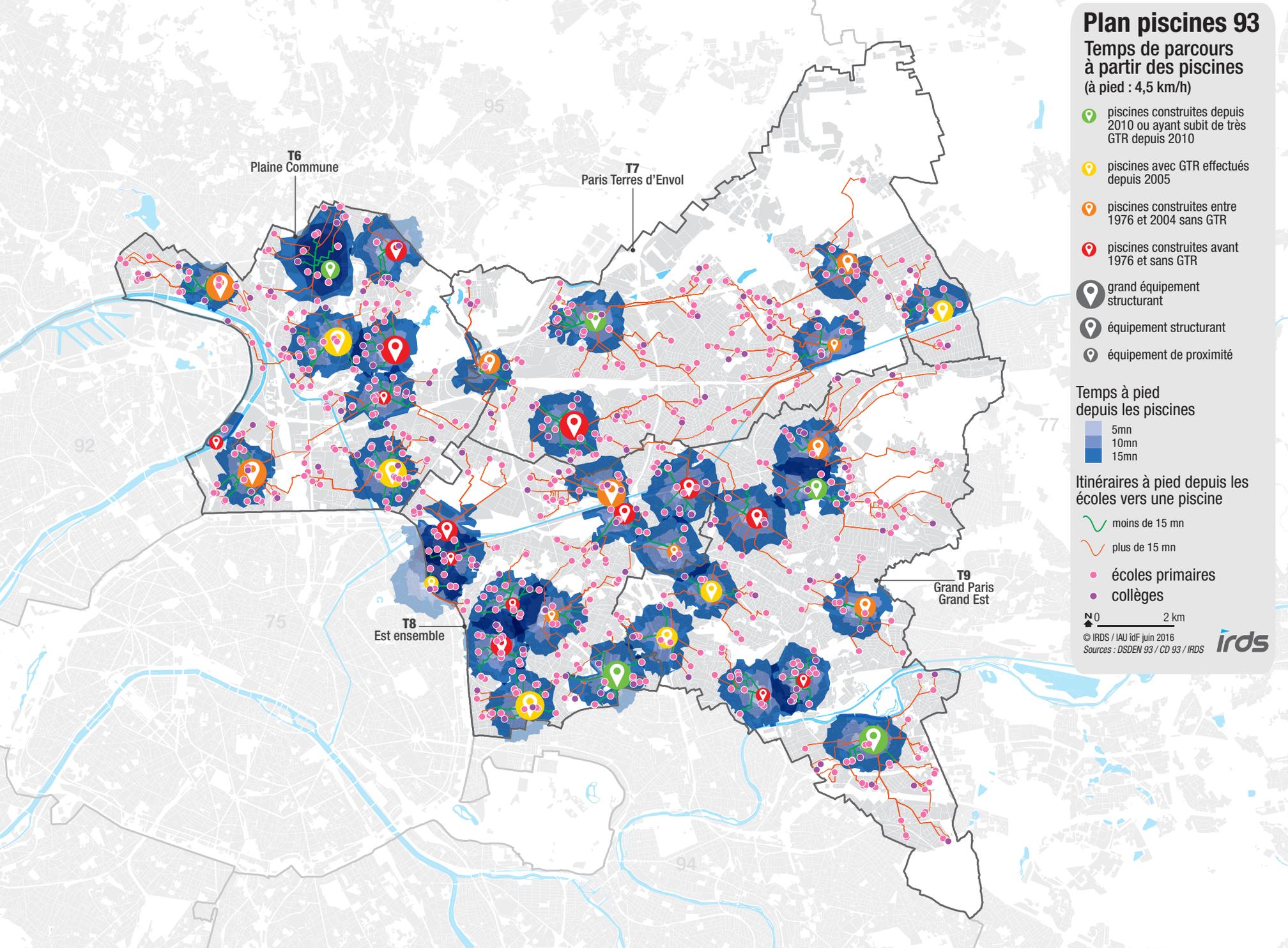
 collèges

 0 2 km

© IRDS / IAU îdF juin 2016

Sources : DSDEN 93 / CD 93 / IRDS

 irds



Calcul des surfaces nécessaires
en m²de bassins
Estimation des carences

Pour le grand public

Définition des m² retenus pour les calculs des surfaces réelles en bassins :

Ensemble des m² existants de la piscine :

- bassin sportif
- bassin d'apprentissage
- fosse à plongeon
- pataugeoire
- bassin ludique intérieur
- bassin ludique extérieur*

Les fosses à plongée n'entrent pas dans le calcul des m² existant pour le grand public.

Si la piscine compte un bassin extérieur, nous ne considérons que 2 mois d'utilisation. Ainsi pour un bassin extérieur de 100m², nous ne gardons que 16,66m² dans les calculs $((100/12)^2)$

A noter également que pour la piscine de Marville nous répartissons les m² de cette façon : 40% Saint-Denis, 20% La Courneuve et 20 % Stains.

Calcul des m² de bassins nécessaires à la population :

Il a été décidé lors du COPIL n°2 de calculer les m² nécessaires pour le grand public en se basant sur le ratio établi de 0,02m² par habitant.

Exemple pour une ville de 30 000 habitants.

Surface nécessaire = 30000*0.02

Surface nécessaire = 600 m²

La répartition des carences grand public par EPT

EPT	M ² existant	M ² nécessaire	Différence	Equivalence de la carence en nbr bassins*
T6 Plaine Commune	4 484	8 227	-3 743	10
T7 Paris Terres d'envol	3 259	7 205	-3 946	11
T8 Est ensemble	5 699	7 986	-2 287	6
T9 Grand Paris –Grand Est	3 866	7 356	-3 489	9

*en considérant qu'un bassin moyen fait 375m² (25*15)

Les disparités territoriales quant à la carence en m² de bassins pour le public sont importantes aussi bien au niveau des EPT qu'au niveau de l'échelle communale.

Pour arriver à une situation de non saturation des piscines de Seine-Saint-Denis il faudrait ainsi doubler le parc de piscines. Certains territoires semblent cependant à prioriser. Au vu de la carte jointe, les communes d'Aulnay-Sous-Bois, Saint-Denis et d'Aubervilliers dans une moindre mesure sont les 3 plus carencées même si Saint-Denis et Aubervilliers disposent chacune d'un grand équipement.

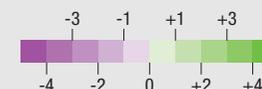
Cf. carte : Carence en m² d'eau pour le grand public

Plan piscines 93

Carence en m² d'eau pour le grand public

-  piscines construites depuis 2010 ou ayant subi de très GTR depuis 2010
-  piscines avec GTR effectués depuis 2005
-  piscines construites entre 1976 et 2004 sans GTR
-  piscines construites avant 1976 et sans GTR
-  grand équipement structurant
-  équipement structurant
-  équipement de proximité

Carence en nbr de bassins*

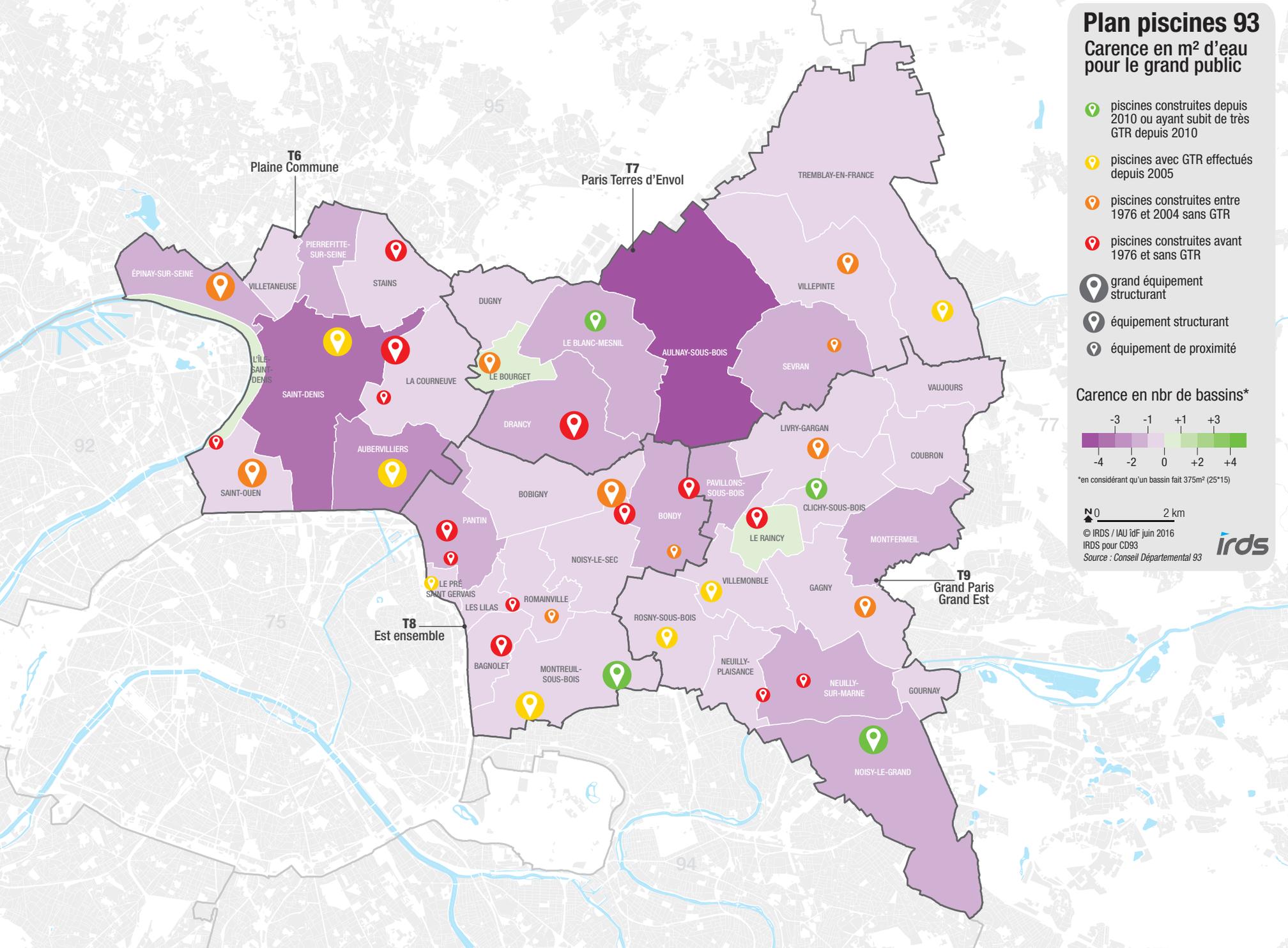


*en considérant qu'un bassin fait 375m² (25*15)

0 2 km

© IRDS / IAU îdF juin 2016
IRDS pour CD93

Source : Conseil Départemental 93



Calcul des m² de bassins nécessaires à la population en 2030 :

Le plan piscine se projetant à l'horizon 2021, il a été convenu de regarder la situation du département à long terme.

Les données dont dispose l'IAU ÎdF nous permettent de faire des projections de population d'ici 2030 par commune et ainsi de calculer les besoins à cet horizon.

La population de Seine-Saint-Denis augmente de 10% d'ici 2030 en moyenne.

La répartition des carences grand public en 2030 par EPT

EPT	M ² existant	M ² nécessaire	Différence	Equivalence de la carence en nbr bassins*	Différence 2016/2030	Equivalence Bassins supplémentaires manquants
T6 Plaine Commune	5 055	10 029	-4 973	13	-1230	3
T7 Paris Terres d'envol	3 259	7 198	-3 939	11	+ 7	0
T8 Est ensemble	5 699	8 941	-3 242	9	-955	3
T9 Grand Paris – Grand Est	3 866	7 809	-3 942	11	-453	1

*en considérant qu'un bassin moyen fait 375m² (25*15)

Logiquement, compte tenu de l'accroissement de la population et sans ajout de nouveaux équipements, les carences en m² s'amplifient à l'horizon 2030. Le trio de communes carencées reste Aulnay-Sous-Bois, Saint-Denis et Aubervilliers.

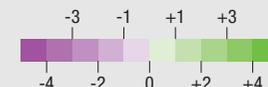
Cf. carte : Carence en m² d'eau pour le grand public en 2030

Plan piscines 93

Carence en m² d'eau pour le grand public en 2030**

-  piscines construites depuis 2010 ou ayant subi de très GTR depuis 2010
-  piscines avec GTR effectués depuis 2005
-  piscines construites entre 1976 et 2004 sans GTR
-  piscines construites avant 1976 et sans GTR
-  grand équipement structurant
-  équipement structurant
-  équipement de proximité

Carence en nbr de bassins*



*en considérant qu'un bassin fait 375m² (25*15)

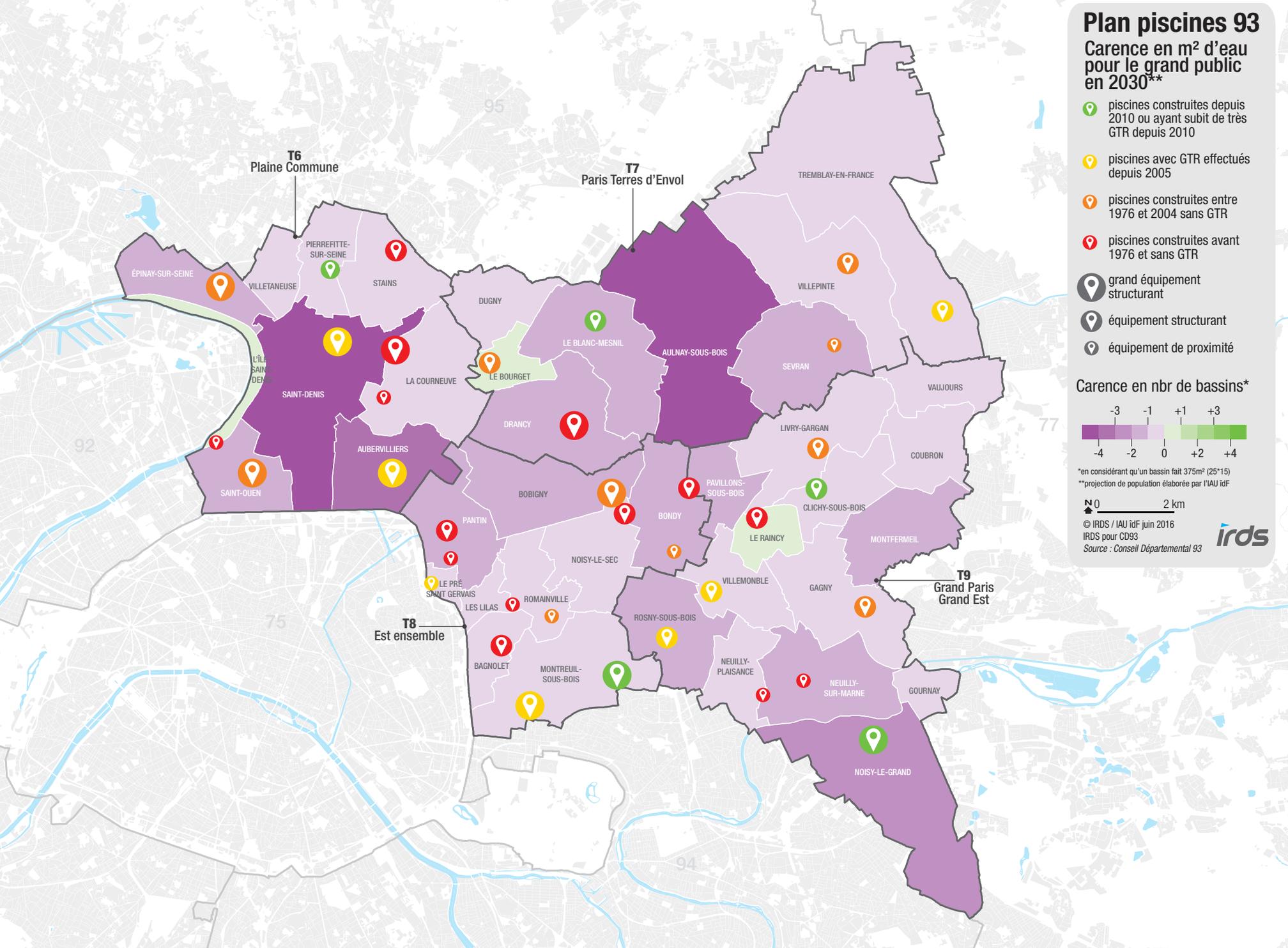
**projection de population élaborée par l'IAU îdF

0 2 km

© IRDS / IAU îdF juin 2016

IRDS pour CD93

Source : Conseil Départemental 93



Calcul de l'aire d'accueil maximale de la piscine pour le grand public :

En fonction des m² existant de bassin, nous pouvons calculer la population maximale que la piscine peut théoriquement accueillir.

Exemple de calcul de la capacité d'accueil maximale de la piscine :

Centre nautique municipal Marlène Pératou : m² disponible pour le grand public = 625m²

capacité maximale = 625/0.02

capacité maximale = 31 250 habitants

Cette carte représente l'aire maximale d'accueil (la capacité d'accueil) au-delà duquel la piscine est dite saturée.

On constate que de nombreuses zones habitées (en grises sur la carte) ne sont pas contenues dans une aire de piscine. On peut estimer à 35%, la population de Seine-Saint-Denis non contenues dans une aire.

Les principales zones habitées non contenues dans l'aire d'accueil maximale d'une piscine sont les suivantes :

T6 : le sud de ce territoire au niveau de Saint-Denis et Aubervilliers. La construction de la piscine de Pierrefitte-sur-Seine comblera le manque au nord du territoire.

T7 : la partie centrale sur Aulnay-sous-Bois, sud du Blanc-Mesnil

T8 : ensemble de la partie centrale avec des densités de population importante

T9 : le centre ainsi que l'ensemble de la frange Nord-Est

Cf. carte : Aire théorique de capacité d'accueil maximale des piscines

Cf. carte : Aire théorique de capacité d'accueil maximale des piscines et les densités de population à la maille 200 mètres

Plan piscines 93

Aire d'accueil maximale pour le grand public

-  piscines construites depuis 2010 ou ayant subi de très GTR depuis 2010
-  piscines avec GTR effectués depuis 2005
-  piscines construites entre 1976 et 2004 sans GTR
-  piscines construites avant 1976 et sans GTR
-  grand équipement structurant
-  équipement structurant
-  équipement de proximité

Aire d'accueil à partir des mailles INSEE*

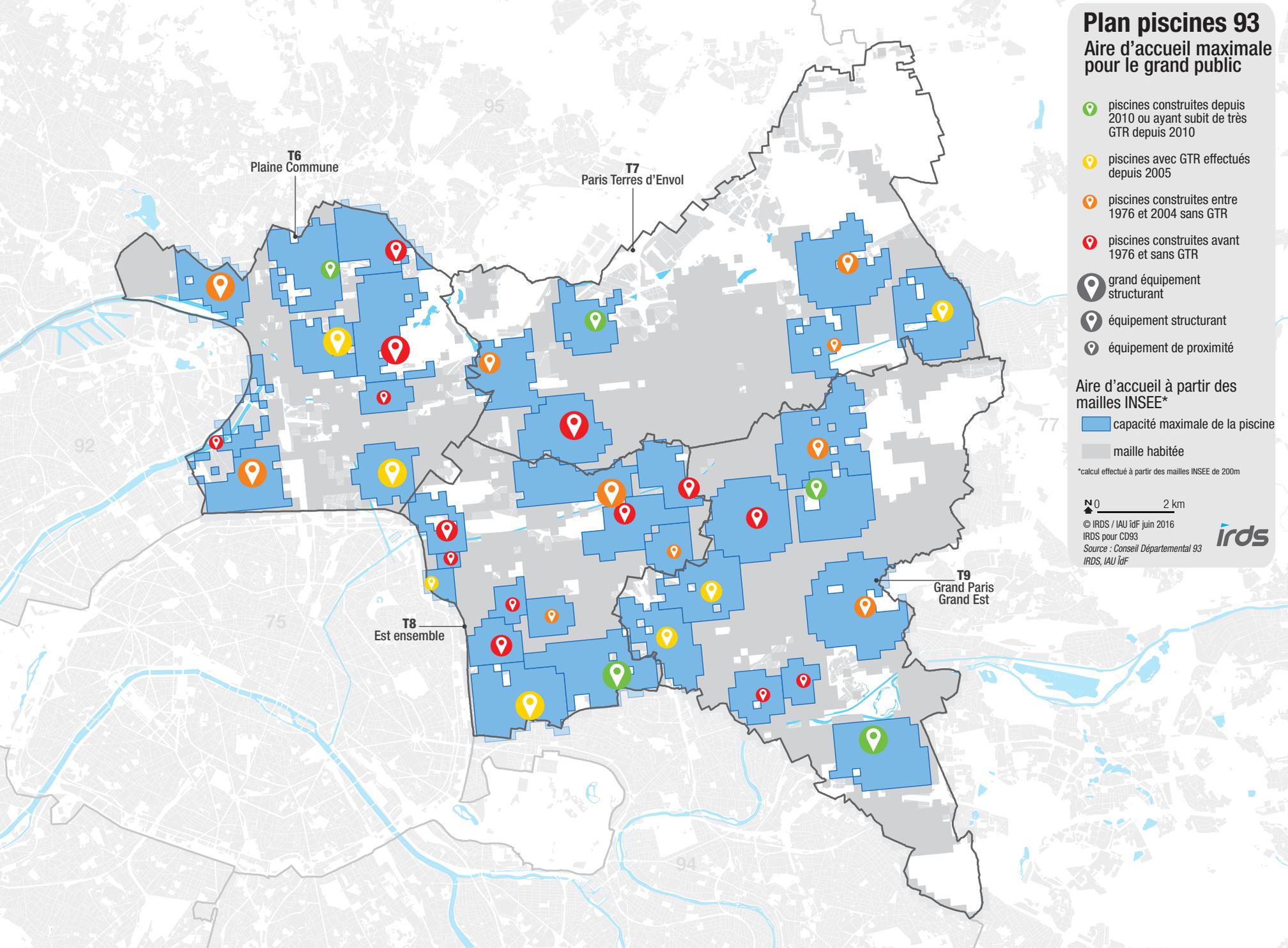
-  capacité maximale de la piscine
-  maille habitée

*calcul effectué à partir des mailles INSEE de 200m

N 0 2 km

© IRDS / IAU îdF juin 2016
IRDS pour CD93
Source : Conseil Départemental 93
IRDS, IAU îdF





Plan piscines 93

Aire d'accueil maximale pour le grand public et densité de population

 piscines construites depuis 2010 ou ayant subi de très GTR depuis 2010

 piscines avec GTR effectués depuis 2005

 piscines construites entre 1976 et 2004 sans GTR

 piscines construites avant 1976 et sans GTR

 grand équipement structurant

 équipement structurant

 équipement de proximité

Aire d'accueil à partir des mailles INSEE*

 capacité maximale de la piscine

Densité de population au sein des mailles habitées



*calcul effectué à partir des mailles INSEE de 200m

 0 2 km

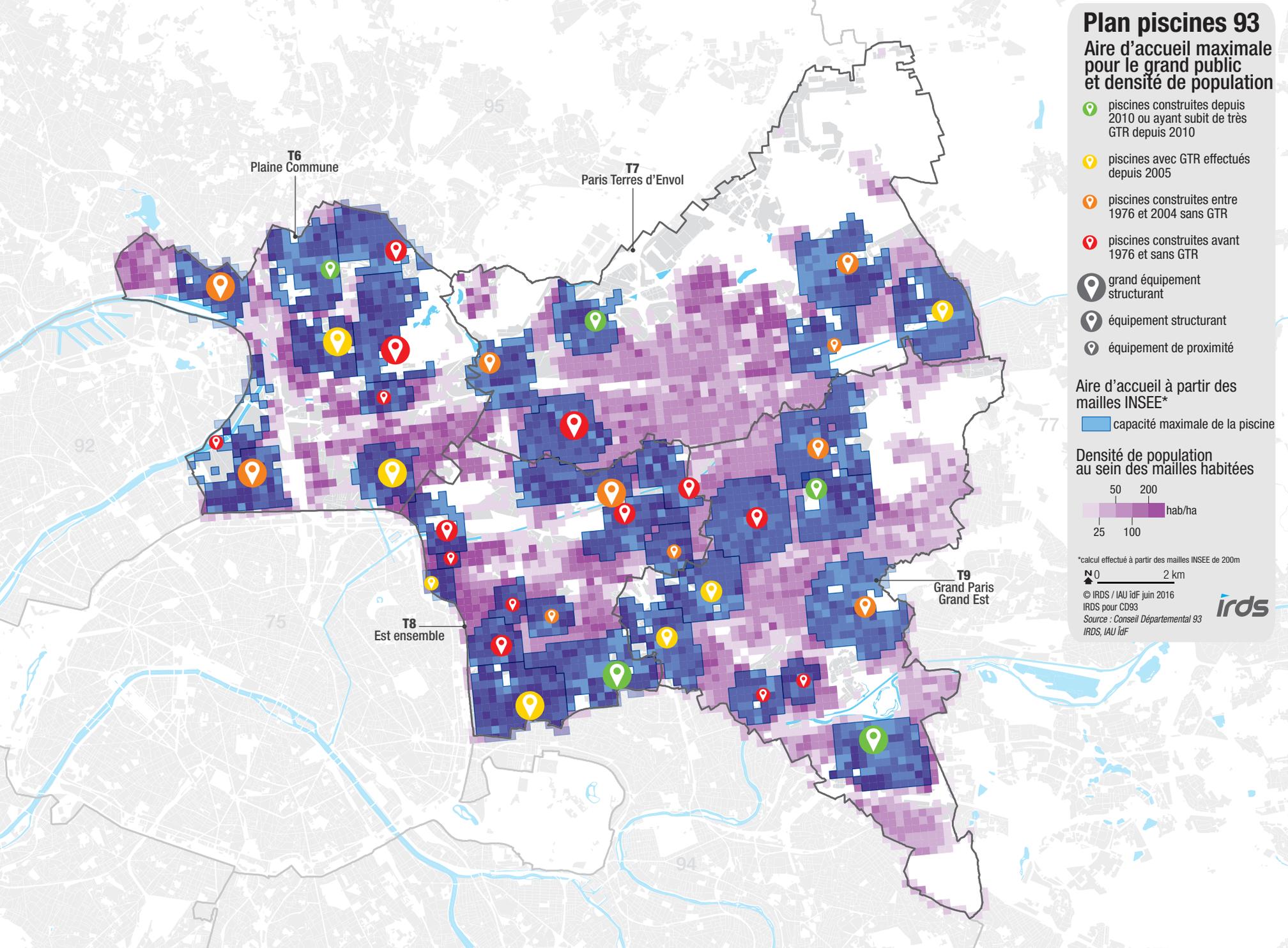
© IRDS / IAU îdF juin 2016

IRDS pour CD93

Source : Conseil Départemental 93

IRDS, IAU îdF





Pour les scolaires

Lors du COPIL n°2 et en application de la circulaire (BO du 23 juillet 2015), nous différencions les m² existants pour les niveaux inférieurs ou égaux au CE2 des autres niveaux pour les scolaires. En effet, ce public très jeune utilise les bassins d'apprentissage pour l'acquisition du savoir nager

Définition des m² retenus pour les calculs :

Pour les niveaux <= au CE2

- Prise en compte des m² du bassin d'apprentissage à partir de 0,7m de profondeur.

Exemple pour un bassin d'apprentissage de 250 m² allant de 0,4 m à 1,20 de profondeur :

$$= (250/8)*5$$

$$= 156,25m^2$$

- Si la piscine ne compte pas de bassin d'apprentissage mais un seul bassin sportif, les niveaux inférieurs ou égaux au CE2 utilisent la moitié du bassin sportif. (information communiquée par la DESDEN 93)

En Seine-Saint-Denis tous les bassins sportifs ont une profondeur minimale de 0,70m

Pour les niveaux >= au CM1

- Prise en compte de l'ensemble des m² du bassin sportif.

En Seine-Saint-Denis tous les bassins sportifs ont une profondeur minimale de 0,70m

A noter que la piscine de L'Île-Saint-Denis n'accueille pas de scolaires de sa commune mais ceux de la ville de Saint-Ouen. En effet, cette piscine est gérée par la commune de Saint-Ouen.

A noter également que pour la piscine de Marville nous répartissons les m² de cette façon : 75% Saint-Denis, 12,5% Aulnay et 12,5 % Dugny.

Calcul des m² de bassins nécessaires :

De nombreux critères et indicateurs rentrent en compte dans le calcul des m² de bassins nécessaires pour les scolaires :

- le niveau des classes envoyés (maternelle, CP, CE,)
- la durée des cycles de natation
- le nombre de séances
- la mise à disposition des équipements sur la semaine et par année
- les m² par élève et par classe ...

HYPOTHESE DE BASE : application de la circulaire du test du savoir nager

La nouvelle circulaire d'application du test du savoir nager impose certains critères :

- envoi des CE2, CM1, CM2 et 6ème
- 15 séances de 40mn pour chaque niveau
- 5m² par élève (6m² pour collégiens)

Le savoir-nager (BO du 23 juillet 2015)

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en

sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième (qui constitueront le cycle de consolidation à compter de la rentrée 2016

Ainsi en application de la circulaire nous pouvons appliquer les critères suivants afin de calculer les surfaces nécessaires aux scolaires :

	CE2, CM1, CM2	6ème
Effectifs	Ensemble des effectifs	Ensemble des effectifs
Durée des cycles	15 séances de 40mn = 10h/an	15 séances de 40mn = 10h/an
Mise à disposition des équipements	14h*30 semaines = 420h/an	10h*30 semaines = 300h/an
Nbr de classes dans l'année	420h/10h = 42 classes	300h/10h = 30 classes
M ² par élève	5m ²	6m ²
Nbr moyen d'élèves par classe	25	30
M ² par classe	125m ²	180m ²
Nbr de classes	Effectifs / nbr moyen d'élèves par classes	Effectifs / nbr moyen d'élèves par classes
Surface nécessaire = (nbr de classes / Nbr de classes dans l'année)*m² par classe		

La répartition des carences scolaire hypothèse de base par EPT

EPT	M ² existant	M ² nécessaire	Différence	Equivalence de l'excédent en nbr bassins*
T6 Plaine Commune	3 743	3 107	+636	1,7
T7 Paris Terres d'envol	3 143	3 016	+127	0,4
T8 Est ensemble	4 818	2 836	+1 982	5,3
T9 Grand Paris – Grand Est	3 458	2 772	+ 686	1,8

*en considérant qu'un bassin moyen fait 375m² (25*15)

Globalement en partant de l'hypothèse de base il n'y a pas de carences sur le département et sur les EPT. Mais les communes du nord de la Seine-Saint-Denis sont souvent carencées et notamment Aulnay-Sous-Bois avec -639m².

Le T8 ne compte aucune commune carencée sur l'hypothèse de base.

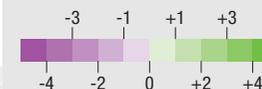
Cf. carte : Carence en m² d'eau pour les scolaires (hypothèse de base)

Plan piscines 93

Carence en m² d'eau pour les scolaires
Hypothèse de base**

-  piscines construites depuis 2010 ou ayant subi de très GTR depuis 2010
-  piscines avec GTR effectués depuis 2005
-  piscines construites entre 1976 et 2004 sans GTR
-  piscines construites avant 1976 et sans GTR
-  grand équipement structurant
-  équipement structurant
-  équipement de proximité

Carence en nbr de bassins*



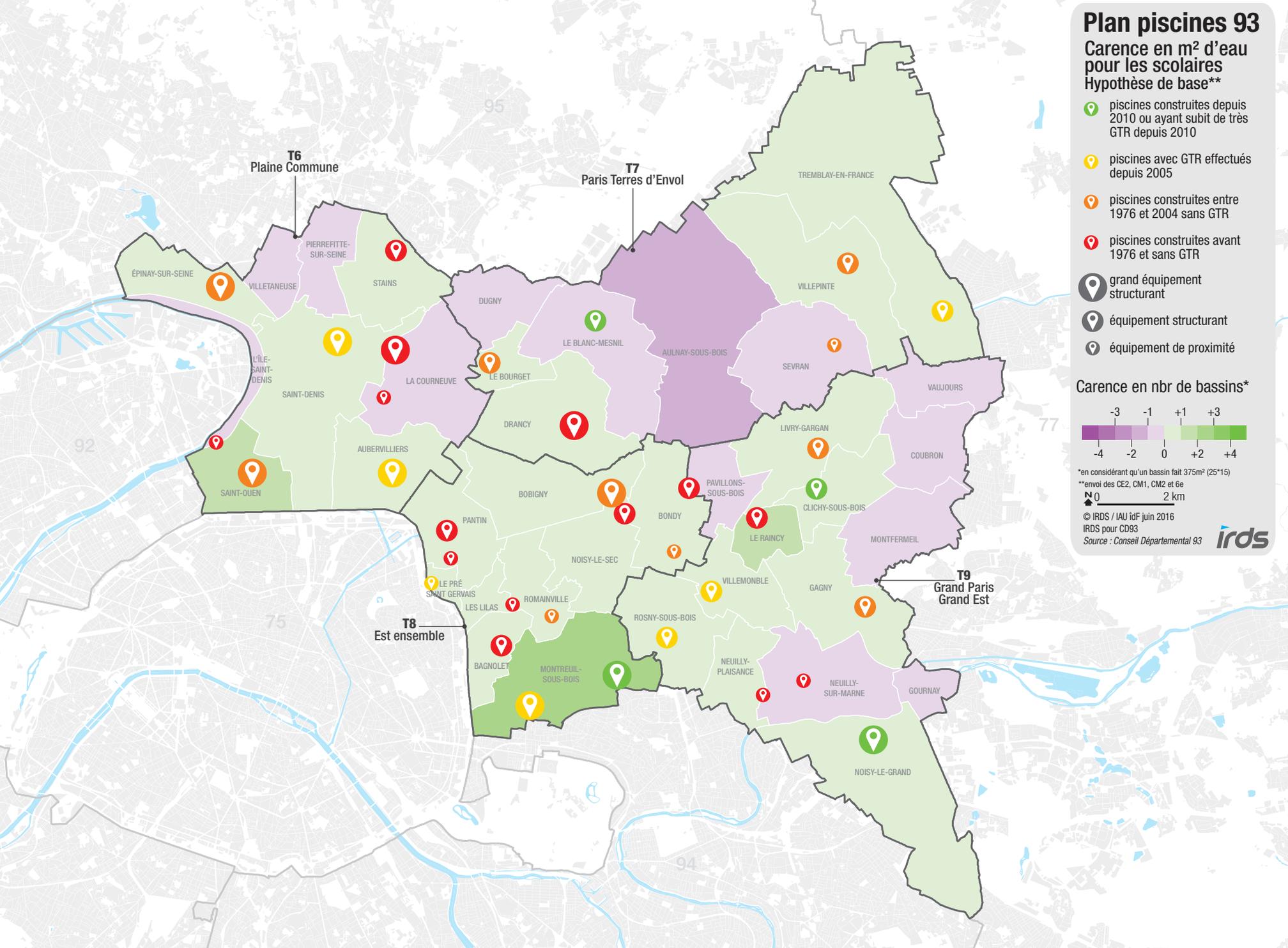
*en considérant qu'un bassin fait 375m² (25*15)

**envoi des CE2, CM1, CM2 et 6e

0 2 km

© IRDS / IAU idF juin 2016
IRDS pour CD93

Source : Conseil Départemental 93



Calcul de l'aire d'accueil maximale de la piscine pour les scolaires : hypothèse de base

En fonction des m² existant de bassin, ainsi que des itinéraires les plus rapides pour aller d'une école à une piscine, nous pouvons calculer la population scolaire maximale que la piscine peut théoriquement accueillir.

Exemple de calcul de la capacité d'accueil maximale de la piscine :

Centre nautique municipal Marlène Pératou : m² disponible pour les scolaires = 625m²

capacité maximale = 5 250 élèves

Cette carte représente l'aire maximale d'accueil (la capacité d'accueil) au-delà duquel la piscine est dite saturée.

On constate que la capacité maximale des piscines n'est presque jamais atteinte lorsque l'on ne prend pas en compte les limites communales. Une répartition des écoles selon la proximité à une piscine au sein du même EPT permettrait une meilleure utilisation des m² de bassins disponibles et une optimisation de l'existant.

T6 : la très grande majorité des écoles sont situées sur une aire théorique d'accueil maximale mais très peu d'écoles sont dans la zone de 15mn à pied d'une piscine.

La piscine de La Courneuve est saturée.

T7 : 3 zones où la capacité des piscines est atteinte. Ainsi des établissements scolaires n'ont pas de piscines attribuées. Il s'agit d'une zone sur les communes du Blanc Mesnil et d'Aulnay-sous-Bois, d'une zone sur Sevran, et d'une zone sur Blanc-Mesnil-Drancy

T8 : l'ensemble des écoles sont situées sur une aire théorique d'accueil maximale mais très peu d'écoles sont dans la zone de 15mn à pied d'une piscine.

2 zones sont saturées, il s'agit d'une piscine de Pantin et de celle de Romainville.

T9 : l'ensemble des écoles sont situées sur une aire théorique d'accueil maximale mais très peu d'écoles sont dans la zone de 15mn à pied d'une piscine.

La piscine de Clichy-sous-Bois est saturée en scolaire.

Cf. carte : Aire théorique de capacité d'accueil maximale des piscines pour les scolaires selon l'hypothèse de base

Plan piscines 93

Aire d'accueil maximale pour les scolaires
Hypothèse de base**

-  piscines construites depuis 2010 ou ayant subi de très GTR depuis 2010
-  piscines avec GTR effectués depuis 2005
-  piscines construites entre 1976 et 2004 sans GTR
-  piscines construites avant 1976 et sans GTR
-  grand équipement structurant
-  équipement structurant
-  équipement de proximité

Aire d'accueil

-  capacité maximale non atteinte
-  capacité maximale atteinte

Itinéraires à pied depuis les écoles vers une piscine

-  moins de 15 mn
-  plus de 15 mn
-  écoles primaires
-  collèges

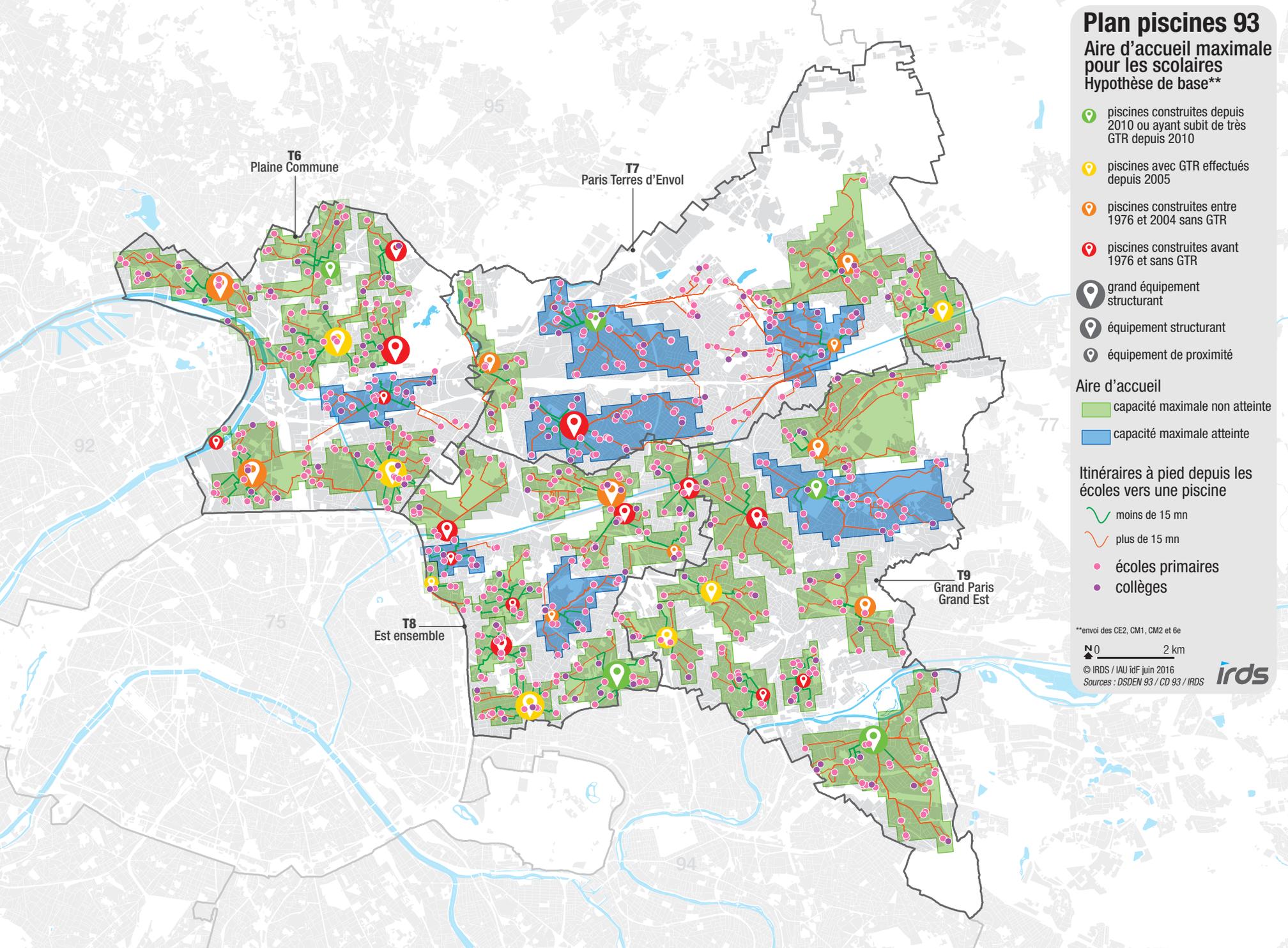
**envoi des CE2, CM1, CM2 et 6e

 2 km

© IRDS / IAU îdF juin 2016

Sources : DSDEN 93 / CD 93 / IRDS





HYPOTHESE HAUTE : envoi des grandes sections maternelles, de l'ensemble des élémentaires et les 6^{ème}

La circulaire du 14 juillet 2011 définissant les conditions de l'enseignement du savoir nager engageait les classes dès la grande section maternelle :

« Niveau de classes

- dès la maternelle (GS) quand les conditions le permettent ;
- prioritairement au cycle 2 (CP- CE1);
- complémentirement au cycle 3 pour conforter les apprentissages et favoriser la continuité pédagogique avec le collège; »

On notera que ni l'hypothèse de base, ni l'hypothèse haute ne prévoient des créneaux pour les lycéens.

	MATER et ÉLÉMENTAIRES	6ème
effectifs	Ensemble des effectifs	Ensemble des effectifs
Durée des cycles	15 séances de 40mn = 10h/an	15 séances de 40mn = 10h/an
Mise à disposition des équipements	14h*30 semaines = 420h/an	10h*30 semaines = 300h/an
Nbr de classes dans l'année	420h/10h = 42 classes	300h/10h = 30 classes
M ² par élève	5m ²	6m ²
Nbr moyen d'élèves par classe	25	30
M ² par classe	125m ²	180m ²
Nbr de classes	Effectifs / nbr moyen d'élèves par classes	Effectifs / nbr moyen d'élèves par classes
Surface nécessaire = (nbr de classes / Nbr de classes dans l'année)*m² par classe		

La répartition des carences scolaire hypothèse haute par EPT

EPT	M ² existant	M ² nécessaire	Différence	Equivalence de la carence en nbr bassins*
T6 Plaine Commune	3 743	5 577	-1 834	-4,9
T7 Paris Terres d'envol	3 143	5 176	-2 033	-5,4
T8 Est ensemble	4 818	5 017	-199	-0,5
T9 Grand Paris – Grand Est	3 458	4 804	-1 346	-3,6

*en considérant qu'un bassin moyen fait 375m² (25*15)

Les disparités territoriales quant à la carence en m² de bassins pour les scolaires sont importantes aussi bien au niveau des EPT qu'au niveau de l'échelle communale.

En partant de l'hypothèse haute il y a carence sur le département et sur les 4 EPT.

Aulnay-Sous-Bois, Sevran, Saint-Denis et Pierrefitte sont les plus carencées.

Cf. carte : Carence en m² d'eau pour les scolaires (hypothèse haute)

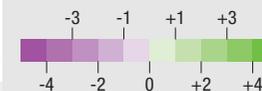
Plan piscines 93

Carence en m² d'eau pour les scolaires

Hypothèse haute**

-  piscines construites depuis 2010 ou ayant subi de très GTR depuis 2010
-  piscines avec GTR effectués depuis 2005
-  piscines construites entre 1976 et 2004 sans GTR
-  piscines construites avant 1976 et sans GTR
-  grand équipement structurant
-  équipement structurant
-  équipement de proximité

Carence en nbr de bassins*



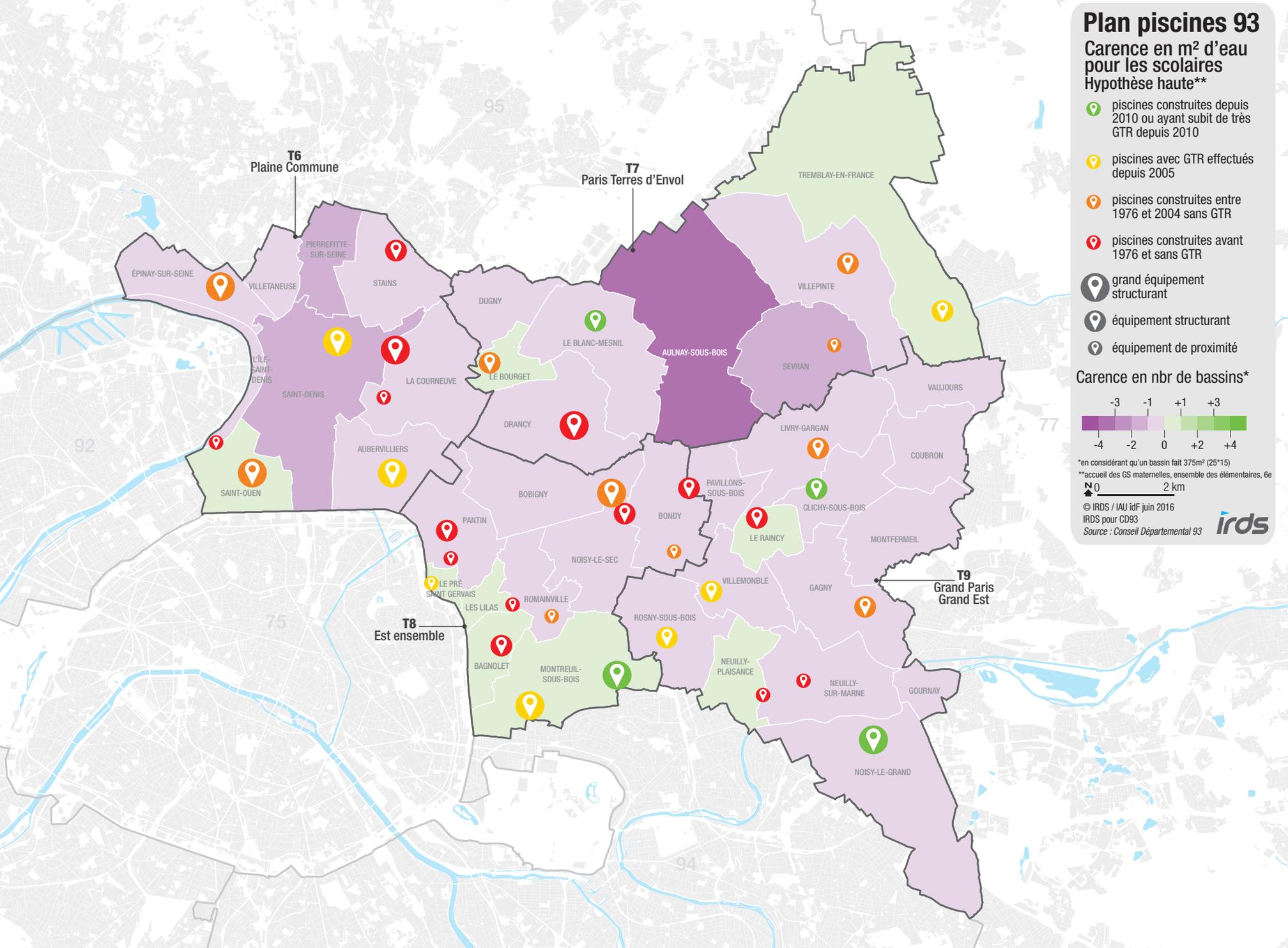
*en considérant qu'un bassin fait 375m² (25*15)

**accueil des GS maternelles, ensemble des élémentaires, 6e

0 2 km

© IRDS / IAU idF juin 2016
IRDS pour CD93

Source : Conseil Départemental 93



Calcul de l'aire d'accueil maximale de la piscine pour les scolaires : hypothèse haute

Selon l'hypothèse haute, les capacités maximales sont vite atteintes. Les piscines sont ainsi rapidement saturées même si les situations sont différentes en fonction du territoire étudié.

T6 : les écoles situées sur la partie centre et sud de la commune de Saint-Denis ne sont pas situées sur une aire théorique d'accueil maximale d'une piscine.

-59 écoles primaires (sur les 232 écoles primaires du T6) ne sont pas rattachées à une piscine car la capacité d'accueil de leur piscine la plus proche est atteinte. Soit 26 % des écoles primaires.

-9 collèges (sur les 32 collèges du T6) ne sont pas rattachés à une piscine car la capacité d'accueil de leur piscine la plus proche est atteinte. Soit 28 % des collèges.

T7 : les écoles situées sur la partie centre de ce territoire ne sont pas situées sur une aire théorique d'accueil maximale d'une piscine.

-98 écoles primaires (sur les 213 écoles primaires du T7) ne sont pas rattachées à une piscine car la capacité d'accueil de leur piscine la plus proche est atteinte. Soit 46 % des écoles primaires.

-12 collèges (sur les 31 collèges du T7) ne sont pas rattachés à une piscine car la capacité d'accueil de leur piscine la plus proche est atteinte. Soit 39 % des collèges.

T8 : sur ce territoire peu d'écoles ne sont pas situées sur une aire théorique d'accueil maximale. Une répartition de ces écoles sur les piscines avoisinantes permettrait d'arriver à une situation en adéquation avec la circulaire.

-30 écoles primaires (sur les 203 écoles primaires du T8) ne sont pas rattachées à une piscine car la capacité d'accueil de leur piscine la plus proche est atteinte. Soit 15 % des écoles primaires.

-3 collèges (sur les 31 collèges du T8) ne sont pas rattachés à une piscine car la capacité d'accueil de leur piscine la plus proche est atteinte. Soit 10 % des collèges.

T9 : la zone la plus enclavée se situe à l'est de ce territoire, sur la commune de Montfermeil.

-27 écoles primaires (sur les 206 écoles primaires du T9) ne sont pas rattachées à une piscine car la capacité d'accueil de leur piscine la plus proche est atteinte. Soit 13 % des écoles primaires.

-4 collèges (sur les 31 collèges du T9) ne sont pas rattachés à une piscine car la capacité d'accueil de leur piscine la plus proche est atteinte. Soit 13 % des collèges.

Cf. carte : Aire théorique de capacité d'accueil maximale des piscines pour les scolaires selon l'hypothèse haute

Plan piscines 93

Aire d'accueil maximale pour les scolaires
Hypothèse haute**

 piscines construites depuis 2010 ou ayant subi de très GTR depuis 2010

 piscines avec GTR effectués depuis 2005

 piscines construites entre 1976 et 2004 sans GTR

 piscines construites avant 1976 et sans GTR

 grand équipement structurant

 équipement structurant

 équipement de proximité

Aire d'accueil

 capacité maximale non atteinte

 capacité maximale atteinte

Itinéraires à pied depuis les écoles vers une piscine

 moins de 15 mn

 plus de 15 mn

 écoles primaires

 collèges

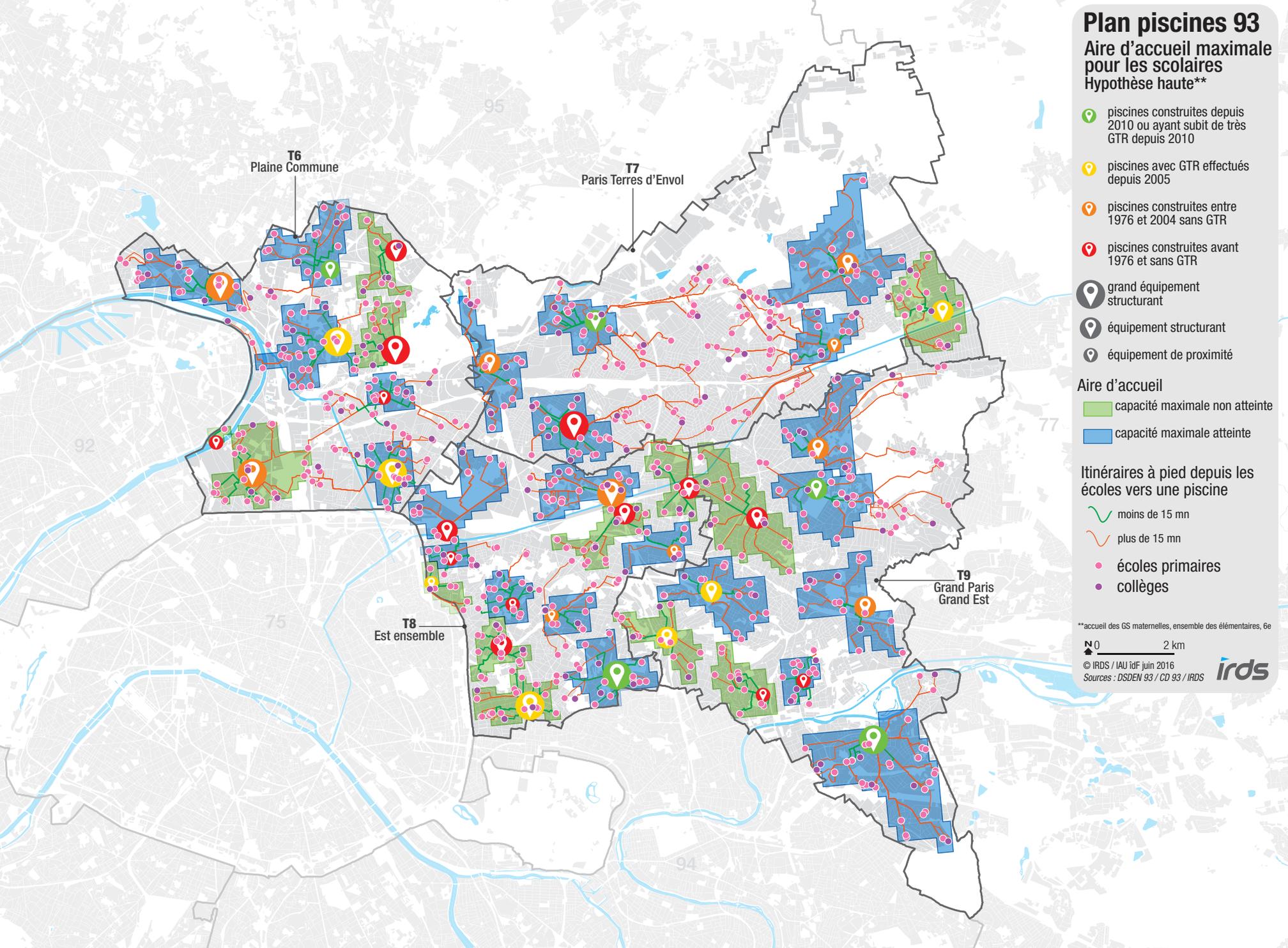
**accueil des GS maternelles, ensemble des élémentaires, 6e

 0 2 km

© IRDS / IAU IdF juin 2016

Sources : DSDEN 93 / CD 93 / IRDS





Conclusion

Le comité de pilotage a pour but d'élaborer une proposition de zones d'implantations géographiques prioritaires pour les nouvelles réalisations et de définir des modalités d'intervention sur les projets de rénovation.

Ainsi après examen de l'ensemble de l'offre actuelle et à venir, après étude des carences grand public et scolaire, nous pouvons dégager plusieurs préconisations.

Nous pouvons catégoriser les implantations de nouvelles piscines selon des degrés de priorités :

Zones d'implantation ou de rénovation à priorité importante :

-T6 : zone au centre du territoire sur la commune de Saint-Denis

Ce secteur est l'un des plus carencé sur le grand public et les scolaires. De nombreux établissements scolaires se trouvent isolés à plus de 15mn d'une piscine et la piscine de la Baleine déjà sur Saint-Denis est rapidement saturée.

A noter que ce secteur est pressenti pour l'implantation du centre aquatique pour les JOP 2024. Le choix de ce site est ainsi totalement justifié.

-T7 : zone au centre du territoire sur la commune d'Aulnay-sous-Bois

Ce secteur est le plus carencé sur le grand public et les scolaires. Il n'y a plus de piscine sur cette commune malgré une population importante et de nombreux établissements scolaires.

De très nombreux établissements scolaires se trouvent isolés à plus de 15mn d'une piscine et les piscines avoisinantes sont rapidement saturées.

-T9 : zone à l'est du territoire sur la commune de Montfermeil

Ce secteur est carencé sur le grand public et les scolaires.

Les piscines avoisinantes sont rapidement saturées engendrant une carence pour la population de ce secteur.

Zones d'implantation ou de rénovation à priorité moyenne :

-T6 : zone à l'est du territoire sur les communes d'Aubervilliers et de La Courneuve

Ce secteur carencé sur le grand public et les scolaires a besoin de m² de bassins supplémentaires. Cela peut passer par de la construction de piscine ou bien par de la réhabilitation avec extension de piscine existante. Le parc de piscine dans ce secteur est ancien et aucun gros travaux de rénovation n'ont été faits.

-T8 : zone au centre du territoire

Ce secteur n'est pas le plus carencé sur les différents indicateurs étudiés mais les piscines y sont assez vite saturées et le parc est ancien.

Autres pistes d'amélioration :

Outre les créations et rénovations de piscine, l'étude a révélé qu'une nouvelle répartition des établissements scolaires sur les piscines est indispensable. Cette nouvelle réorganisation doit être faite à l'échelle du territoire et non plus à l'échelle communale. Il est indispensable de se baser sur la proximité des piscines et une optimisation des temps de parcours des établissements scolaires vers les piscines.

Plan piscines 93

Préconisations

 piscines construites depuis 2010 ou ayant subi de très GTR depuis 2010

 piscines avec GTR effectués depuis 2005

 piscines construites entre 1976 et 2004 sans GTR

 piscines construites avant 1976 et sans GTR

 grand équipement structurant

 équipement structurant

 équipement de proximité

Préconisation

 zone implantation ou rénovation à priorité importante

 zone implantation ou rénovation à priorité moyenne

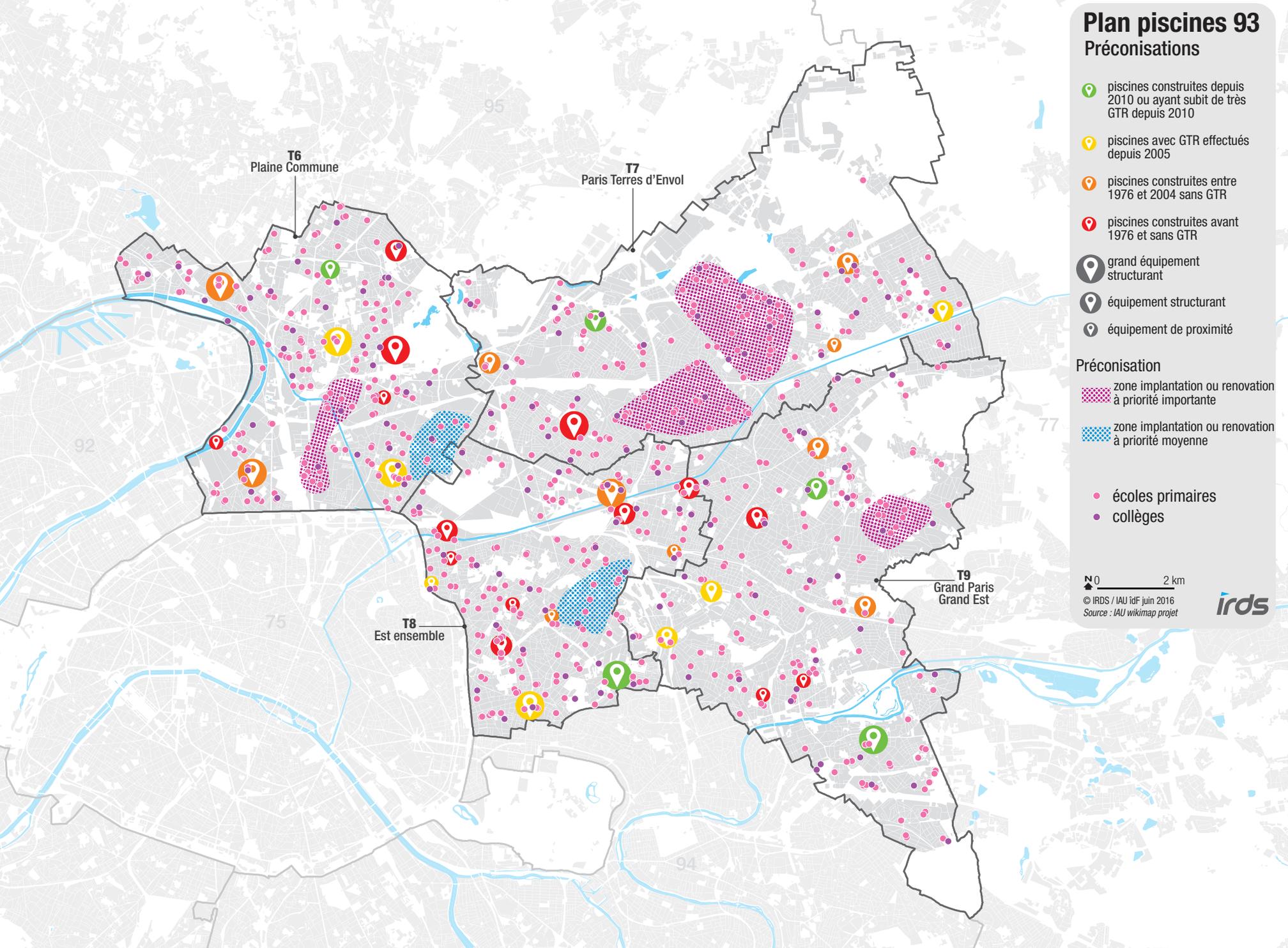
 écoles primaires

 collèges

 0 2 km

© IRDS / IAU idF juin 2016
Source : IAU wikimap projet





IRDS

Département autonome de l'IAU Île-de-France 

(33) 1 77 49 77 51

15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15

www.irds-idf.fr